



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2017-006

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2017

Sommaire

03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2017-01-11-002 - Extrait de l'Arrêté n° 69/2017 du 11 janvier 2017 fixant la liste départementale des services, personnes physiques et des préposés aux établissements publics, mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Annule et remplace l'arrêté n° 3354/2016 du 21 décembre 2016. (5 pages)

Page 3

03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

03-2017-01-11-002

Extrait de l'Arrêté n° 69/2017 du 11 janvier 2017 fixant la
liste départementale

des services, personnes physiques et des préposés aux
établissements publics, mandataires judiciaires à la
protection des majeurs et délégués aux prestations
familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7
du Code de l'Action Sociale
et des Familles.

Annule et remplace l'arrêté n° 3354/2016 du 21 décembre
2016.

Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Extrait de l'Arrêté n° 69/2017 du 11 janvier 2017 fixant la liste départementale des services, personnes physiques et des préposés aux établissements publics, mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Annule et remplace l'arrêté n° 3354/2016 du 21 décembre 2016.

Article 1 – La liste des personnels habilités pour être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'Allier :

1 – En qualité de services :

- L'association ATNA – 2 rue du Ressort – 63 100 CLERMONT-FERRAND dont les antennes de l'Allier sont situées :
21 rue d'Alsace – BP 2243 – 03 202 VICHY cedex
1 rue Pierre Brossolette – BP 1212 – 03 104 MONTLUÇON cedex
- L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – CS 50546 – 03 005 MOULINS cedex
- La Croix Marine Auvergne Rhône-Alpes – 17 rue Pierre Doussinet – 63 000 CLERMONT-FERRAND dont l'antenne de l'Allier est située :
15 rue Charles Rispal – BP 821 – 03 008 MOULINS cedex

2 – En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame Claudine AUBERT – 6 route de Villefranche d'Allier – 03 170 BEZENET
- Madame Sylvie BENOIT – « Les Renauds » – 03 430 PARAY LE FRESIL
- Madame Sophie BOUTONNAT – 12 avenue Jean Jaurès – 03 800 GANNAT
- Monsieur Jean-Pierre BOUYON – Rue de Montouyol – 63 120 COURPIERE
- Monsieur Jean-Marc CAMPREDON – 18 rue du Stade – 03 800 GANNAT sur le ressort du tribunal d'instance de Vichy uniquement
- Monsieur Laurent CHALARD – 13 rue de la Raynaude – 63 260 EFFIAT
- Monsieur Gérard CHARDIN – 21 route de Gannat – 03 700 BELLERIVE SUR ALLIER
- Madame Nicole CHARDIN – 21 route de Gannat – 03 700 BELLERIVE SUR ALLIER dans la limite de 10 mesures maximum

././

- Madame Dorothée CHIFFLOT D'ALLAINES – BP 60422 – 03 004 MOULINS cedex
- Madame Fabienne COLANGE BESSE – 74 rue du Rassat – 63 000 CLERMONT-FERRAND
- Madame Martine COMBEAU – 15 rue des Chatonnières – 03 430 COSNE D'ALLIER
- Madame Sophie DAJOUX – « Village Marin » – 03 120 LAPALISSE
- Monsieur Patrice DUBOST – 12 rue des Fauvettes – 03 700 BELLERIVE SUR ALLIER
- Monsieur Franck DUPIN – BP 10021 – 03 301 CUSSET cedex
- Madame Anne-Laurence EYHERAGUIBEL – 40 Route de Linard – 03 800 SAINT BONNET DE ROCHEFORT
- Madame Nicole FOURNIER TABUTIN – BP 50831 – 03 008 MOULINS
- Madame Marie-Claude GOUJOUX – 2 rue de la Poste – 03 110 SAINT REMY EN ROLLAT
- Madame Monique HERMILLE – « Le Moulin Bas » – 63 720 MARTRES SUR MORGE
- Madame Marie-Lionelle JOURDAIN – 15 chemin de Coursier – 03 380 QUINSSAINES
- Madame Josette LAVEDIOT – 4 rue du Chirot – 03 140 CHANTELLE
- Madame Stéphanie LEVALLOIS – « Les Pins » – 03 240 TRONGET
- Madame Peggy MARONNE – 3 bis rue de Beausoleil – 03 300 CREUZIER LE VIEUX
- Madame Myriam MUSELIER – 10 rue des Jardins – 63 400 SAINT MYON
- Madame Isabelle PARNIERE – 25 rue du Moulin – 03 300 CREUZIER LE VIEUX
- Monsieur Frédéric PERRIER – 74 rue du Rassat – 63 000 CLERMONT-FERRAND
- Monsieur Jean-François PERRIN – BP 83211 – 03 106 MONTLUCON Cedex
- Monsieur Luc Antoine REGARD – 28 rue du Maréchal Foch – 03 200 VICHY sur le ressort du tribunal d'instance de Vichy uniquement
- Monsieur Denis RIBEYROLLES – 12 bis rue du Lilas « Pontmort » 63 200 CELLULE
- Madame Sandrine ROBERT – 15 chemin du château de la Pause – 63 200 PESSAT VILLENEUVE
- Madame Eve ROCHER LEGROS – BP 3 – 03 440 SAINT HILAIRE sur le ressort du tribunal d'instance de Moulins uniquement
- Madame Marie-Claude STROBEL – 11 rue Gravier – 03 700 BELLERIVE SUR ALLIER
- Madame Dominique VOELTZEL – 50 rue de Strasbourg – 03 200 VICHY

./..

3 – En qualité de préposés d'établissements :

- Madame Christine BOYER-TIAUD
Maison de Retraite de Chantelle – 18 place de la Chaume – 03 140 CHANTELLE
- Madame Martine DELORT
Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03 360 AINAY LE CHATEAU
Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03 310 ERIS LES BAINS
- Madame Patricia GILLARD
Maison de Retraite de Cusset – BP 302 – 03 306 CUSSET cedex
Maison de Retraite de Lapalisse – avenue du 8 mai 1945 – 03 120 LAPALISSE
Maison de Retraite de Gayette – 03 150 MONTOLDRE
Maison de Retraite de Saint Gérard le Puy – Rue Roger Besson – 03 150 SAINT GERAND LE PUY
- Madame Isabelle KOUSKOUS
Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03 006 MOULINS cedex
Maison de Retraite « La Vigne au Bois » – 03 350 CERILLY
EHPAD « L'Aumance » – Rue de l'Aumance – 03 430 COSNE D'ALLIER
EHPAD « La Charmille » – 15 Rue du Stade – 03 240 LE MONTET
- Madame Christine LE CLECH
Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03 360 AINAY LE CHATEAU
Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03 310 NERIS LES BAINS
- Madame Céline LEMAIRE
Centre Hospitalier d'Yzeure – Route de Gennetines – 03 400 YZEURE
Maison d'Accueil Spécialisée – 6 rue des Lilas – 03 400 YZEURE
- Madame Marie-Hélène LIVROZET
Centre Hospitalier d'Yzeure – Route de Gennetines – 03 400 YZEURE
Maison d'Accueil Spécialisée – 6 rue des Lilas – 03 400 YZEURE
- Madame Murielle MONTEL
EHPAD François Mitterrand – 1 avenue de la République – 03 800 GANNAT
- Madame Chantal OCKMAN
Centre Hospitalier de Moulins Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03 006 MOULINS cedex
Centre Hospitalier Jacques Lacarin – Boulevard Denière – BP 2757 – 03 207 VICHY cedex

./..

- Madame Anne-Lise PARÉ
Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault – Gautrinière – 03 160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
- Madame Martine PEREZ-CHAZE
EHPAD François Mitterrand – 1 avenue de la République – 03 800 GANNAT
- Madame Catherine PIERREL
Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03 360 AINAY LE CHATEAU
Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03 310 NERIS LES BAINS
- Madame Véronique POIRON
Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03 006 MOULINS cedex
EHPAD « Soleil Couchant » – 48 rue de Paulat – 03 320 LURCY LEVIS

Article 2 – La liste des personnes habilitées à être désignées au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre des mesures d'accompagnement judiciaire, versées aux adultes, est ainsi fixée :

En qualité de services :

- L'Association ATNA – 2 rue du Ressort – 63 100 CLERMONT-FERRAND dont les antennes de l'Allier sont situées :
21 rue d'Alsace – BP 2243 – 03 202 VICHY cedex
1 rue Pierre Brossolette – BP 1212 – 03 104 MONTLUCON cedex
- La Croix Marine Auvergne Rhône-Alpes – 17 rue Pierre Doussinet – 63 000 CLERMONT-FERRAND dont l'antenne de l'Allier est située :
15 rue Charles Rispal – BP 821 – 03 008 MOULINS cedex
- L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – CS 50546 – 03 005 MOULINS cedex

Article 3 – La liste des services habilités pour être désignés par les magistrats en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Allier :

- L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – CS 50546 – 03 005 MOULINS cedex

./..

Article 4 – Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- Aux intéressés ;
- Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Moulins ;
- Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Cusset ;
- Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Montluçon ;
- Aux juges des enfants du Tribunal de Grande Instance de Moulins ;
- Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Moulins ;
- Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Montluçon ;
- Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Vichy.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de l'Allier, d'un recours hiérarchique devant le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif – 6 cours Sablon – BP 129 – 63 033 CLERMONT-FERRAND cedex 01, également dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 – L'arrêté préfectoral n° 3354/2016 du 21 décembre 2016 est abrogé.

Article 7 – Monsieur le préfet de l'Allier et madame la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Moulins le 11 janvier 2017

Pour Le Préfet
et par délégation

La Directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Allier,
et par délégation,

Le Directeur Adjoint

SIGNÉ

Gilles NEDELEC

./..